

RAPPORT DE GESTION 2020

Société coopérative Caisse d'assurance de sport
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS	4
101 ^e Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 23 octobre 2021 à Martigny/VS	4
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT	5
de la 100 ^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 31 octobre 2020 à Aarau/AG	5
RAPPORT ANNUEL 2020	7
COMPTES ANNUELS	9
Bilan au 31 décembre 2020	9
Compte d'exploitation 2020	10
Fonds propres 2020	11
Annexe	12
Utilisation du résultat annuel	19
Rapport de l'organe de révision	20
BUDGET 2022	21
Commentaire sur le budget 2022	22
FIT EN HIVER	23
La prévention nous tient à cœur	23
CHIFFRES-CLÉS 2020	24
STATISTIQUES	25
Nombre d'assurés depuis fondation	25
Effectif des assurés et recettes de primes 2020	25
Nombres de sinistres annoncés	26
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires	26
Indemnités versées durant l'exercice 2020	27
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années	28
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années	28
Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion	29
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	30
Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années	31

PRÉAMBULE

Chers gymnastes

Notre année du jubilé a été suivie de l'année du corona et du terme « pandémie » qui a occupé la Caisse d'assurance de sport toute l'année et qui, s'il est resté très théorique et intangible, a néanmoins donné des maux de tête à certains collaborateurs de la CAS par les formules et chiffres qu'il a générés. Entre 2006 et 2016, la CAS a encore dû remplir chaque année pour la FINMA le «test suisse de solvabilité», une norme de capital basée sur le risque pour les compagnies d'assurance, et présenter un rapport annuel. Il s'agissait entre autres de calculer, à l'aide de différents scénarios, le niveau du capital à risque. Un de ces scénarios prévoyait une pandémie et soulignant les besoins en capital qu'il faudrait pour en absorber les conséquences (investissements en capitaux, paiement des dommages, revenus des primes, etc.). D'après nos calculs d'alors, les besoins en capital se montaient à environ 50'000 francs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les comptes annuels 2020 pour se rendre compte que la pandémie a effectivement exercé un impact, positif ou négatif en fonction du point de vue que l'on adopte. Quoi qu'il en soit, nous sommes en mesure de vous présenter un résultat annuel positif et de fournir un fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021, ce qui va dans le sens d'une sécurité de planification et avec des avantages subsidiaires.

Brigitte Häni
Présidente de la commission d'administration



101^e Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 23 octobre 2021 à Martigny/VS

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

- 1. Bienvenue et appel**
- 2. Election des scrutateurs**
- 3. Election de l'organe de révision**

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une année.
- 4. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2020, le budget 2022 et le rapport de l'organe de révision**
- 5. Prise de décision**
 - 5.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2020**

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2020 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.
 - 5.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2020**

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent de reporter le bénéfice du bilan 2020 de CHF 66'520.71 sur les comptes 2021.
 - 5.3 Approbation du budget 2022**

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2022.
- 6. Divers et questions d'ordre général (sans prise de décision)**

de la 100^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 31 octobre 2020 à Aarau/AG

Contexte

Après l'annulation, pour cause de coronavirus, de l'Assemblée des délégués FSG et de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative CAS du 31 octobre 2020 à Zweisimmen, le conseil de la Société coopérative a décidé d'organiser les votations/élections sous forme électronique.

Les délégués des associations cantonales de gymnastique ont exprimé leurs voix de manière électronique sur les dossiers suivants entre 8h et 12h via la plateforme de vote « Findmind ». Les votations se sont déroulées de manière anonyme.

La commission de contrôle de gestion a dirigé le bureau de vote et électoral.

Ayant droit de vote : Au total 53 voix d'associations avec 178 délégués ayant droit de vote.

Une « assemblée résiduelle » en présentiel a eu lieu le 31 octobre 2020 de midi à 14h au secrétariat FSG à Aarau avec des participants suivants : 7 membres du conseil de la Société coopérative, présidente de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, directeur de la FSG, rédactrice du procès-verbal de la FSG, 4 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG.

1. Élection de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé par un vote contre comme organe de révision.

2. Élection du conseil de la Société coopérative

Les anciens membres du CC Eliane Giovanola, Felix Mangold, Hanspeter Jud, Roland Schenk, Fabio Corti et Martin Hebeisen et Philipp Moor (nouveaux, ils remplacent Erwin Grossenbacher et Regina Beeler) sont également élus avec une abstention comme membres du conseil de la Société coopérative.

Conformément aux statuts de la CAS, le nouveau président central de la FSG, Fabio Corti, est également d'office président du conseil de la Société coopérative.

3. Le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2019, le budget 2021 et le rapport de l'organe de révision a été envoyé à temps.

4. Prise de décision

4.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019

Le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019 est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

4.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2019

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, il est décidé à l'unanimité d'utiliser le bénéfice du bilan 2019 de CHF 108'580.44 comme suit :

CHF	100'000.00	Attribution à la Fédération suisse de gymnastique
CHF	8'580.44	Report au compte 2020

4.3 Reclassement dans les capitaux propres

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, il est décidé à l'unanimité de retraiter CHF 2'700'000.00 des réserves facultatives et de les répartir comme suit :

CHF 1'800'000.00 à la réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative

CHF 900'000.00 à la réserve légale

4.4 Approbation du budget 2021

Le budget 2021 avec une perte de 40'600 francs est approuvé sans voix contraire.

5. Révision des statuts et du règlement

Toutes les modifications aux statuts et au règlement sont approuvées sans voix contraire et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative :

Erwin Grossenbacher

Présidente de la commission d'administration :

Brigitte Häni

Rédactrice du procès-verbal :

Eveline Zumsteg

Chers gymnastes

Comme le montrent les statistiques du rapport annuel 2020, les paiements pour sinistres fluctuent fortement d'une année à l'autre. En raison du nombre d'assurés, la loi des grands nombres n'a qu'un faible effet et il est donc difficile de faire une prédiction probabiliste du volume futur des sinistres.

Or, cela ne joue pratiquement aucun rôle pour 2020 ; déifiant toutes les statistiques, la pandémie de COVID-19 a en effet prouvé qu'il ne s'agit là que de calculs théoriques. Lors de cette année 2020 extraordinaire, 403 sinistres ont été annoncés : 261 accidents, 111 bris de lunettes et 31 cas de responsabilité civile. Le recul massif du nombre de sinistres (47% par rapport à 2019) s'explique par les restrictions imposées par la Confédération et par les cantons qui ont provoqué l'annulation des fêtes de gymnastique et empêché de nombreuses sociétés de s'entraîner en salle comme elles auraient dû.

Les dépenses brut pour sinistres s'élèvent à 288'087 francs, une somme légèrement supérieure à celle de l'année passée mais néanmoins dans la moyenne des dix dernières années. Cette légère augmentation est due aux versements des indemnités invalidité d'un montant de 128'330 francs. A noter, comme fait réjouissant, qu'aucune annonce de sinistre grave entraînant des conséquences durables n'a été déposée, du moins pour l'heure.

En 2020, les paiements directs de la Vaudoise Assurance pour les cas de responsabilité civile ont atteint la somme de 17'353.60 francs (25'353.60 francs moins la franchise de 8'000 francs prise en charge par la CAS).

Les turbulences des marchés des valeurs ne sont pas restées sans effet sur la fortune de la CAS, tout comme les incertitudes politiques et économiques qui pèsent elles aussi. Heureusement, la situation s'est apaisée vers la fin de l'année, si bien que nous présentons un résultat positif malgré le contexte défavorable.

Claudia Steiner
Administratrice



Photos: Rolf Hunziker

Bilan au 31 décembre 2020

	Notes	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	8'532'535.64	8'483'374.81
Compte de titres (liquidités)		928'265.36	1'201'037.93
Obligations		4'178'290.90	4'062'489.80
Actions		1'548'926.68	1'463'956.30
Fonds		1'166'925.00	1'128'182.50
Autres placements de capitaux		710'127.70	627'708.28
Autres actifs		394'518.52	399'422.83
Liquidités	3.2	374'052.99	379'195.25
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances provenant des activités d'assurance	3.4	6'100.00	6'000.00
Créances envers des tiers	3.5	13'988.23	14'227.58
Comptes de régularisation des actifs	3.6	377.30	0.00
Total actifs		8'927'054.16	8'882'797.64
PASSIFS			
Capitaux étrangers		2'629'783.15	2'543'466.90
Provisions techniques	3.7	1'550'000.00	1'750'000.00
Provisions non techniques	3.8	1'043'528.00	757'460.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	8'900.00	9'050.00
Autres engagements envers des tiers	3.10	55.15	456.90
Comptes de régularisation du passif	3.11	27'300.00	26'500.00
Capitaux propres		6'297'271.01	6'339'330.74
Fortune de la Société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative		1'800'000.00	0.00
Réserve légale		1'500'000.00	600'000.00
Réserves facultatives		1'730'750.30	4'430'750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		8'580.44	40'252.43
Résultat annuel		57'940.27	68'328.01
Total Passifs		8'927'054.16	8'882'797.64

Compte d'exploitation 2020

	Notes	2020 CHF	2019 CHF
Primes brutes	4.1	844'385.00	854'685.50
Part des réassureurs	4.1	-113'950.00	-90'327.50
Primes pour compte propre	4.1	730'435.00	764'358.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		730'435.00	764'358.00
Produits techniques d'assurance		730'435.00	764'358.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-308'332.80	-291'123.77
Paiements réassureurs	4.2	0.00	22'988.45
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-308'332.80	-268'135.32
Changement provisions techniques pour compte propre		200'000.00	-150'000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	200'000.00	-150'000.00
Changement réserve de fluctuation pour des risques	4.2	-108'332.80	-418'135.32
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.3	-639'452.99	-456'624.52
Frais de clôture et d'administration	4.3	-456'624.52	-385'055.83
Total charges techniques d'assurance		-747'785.79	-874'759.84
Résultat technique d'assurance		-17'350.79	-110'401.84
Produits des placements	4.4	306'436.77	777'002.95
Charges des placements	4.5	-234'287.76	-581'736.90
Résultat des placements		72'149.01	195'266.05
Autres produits financières	4.6	9'990.95	173.10
Autres charges financières	4.7	0.00	0.00
Résultat opérationnel		64'789.17	85'037.31
Résultat avant impôts		64'789.17	85'037.31
Impôts directs		-19'248.50	-16'709.30
Remboursement d'impôt		12'399.60	0.00
Résultat annuel		57'940.27	68'328.01

Fonds propres 2020

FONDS PROPRES	Fortune de la Société coopérative	Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2019	1'200'000	0	600'000	4'430'750	123'576	-83'324	6'271'003
Allocations au capital	0	0	0	0	-83'324	83'324	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	68'328	68'328
Valeur bilan 31.01.2019	1'200'000	0	600'000	4'430'750	40'252	68'328	6'339'331
Valeur bilan 01.01.2020	1'200'000	0	600'000	4'430'750	40'252	68'328	6'339'331
Allocations au capital	0	1'800'000	900'000	-2'700'000	68'328	-68'328	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Résultat	0	0	0	0	0	57'940	57'940
Valeur bilan 31.01.2020	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	8'580	57'940	6'297'271

Capital de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital de la Société coopérative

Selon l'art. 35 des Statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3'000'000.00 et doit être versé à 100%. Un montant inférieur n'est pas autorisé.

Réserve légale de bénéfice :

Selon l'art. 35 des Statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau.

La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

Réserves facultatives	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1'000'000.00	3'700'000.00
Réserve pour cas spéciaux	730'750.30	730'750.30
Réserves facultatives	1'730'750.30	4'430'750.30

Annexe

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une Société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs

La CAS-FSG emploie trois collaborateurs (année précédente: trois), soit 1,7 emploi à temps complet (année précédente: 1,7).

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplissent les directives de la Finma sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (valeur nominale auparavant).

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2019	CHF – EUR	1.087000
au 31.12.2019	CHF – USD	0.968374
au 31.12.2020	CHF – EUR	1.081600
au 31.12.2020	CHF – USD	0.884000

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatives selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté. Le fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 a été nouvellement créé en raison de la pandémie de Corona et couvre les frais subsidiaires encourus par les comités d'organisation suite à des annulations dues à des réglementations de niveau supérieur.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

3.1 État des placements	Disponibilité Capitaux	Obligations	Actions	Fonds	Autres Capitaux	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2019	1'510'987	3'686'206	1'273'055	897'237	443'851	7'811'336
Entrées	1'705'701	990'032	336'234	41'732	107'272	3'180'971
Sorties	-2'012'688	-707'355	-459'613	0	0	-3'179'656
Attributions	532	88'021	277'082	189'213	77'663	632'511
Amortissements	-3'494	-5'810	-858	0	-1'078	-11'239
Gains réalisés	0	11'836	42'544	0	0	54'380
Pertes réalisées	0	-440	-4'487	0	0	-4'927
Valeur bilan 31.12.2019	1'201'038	4'062'490	1'463'956	1'128'183	627'708	8'483'375

Valeur bilan 01.01.2020	1'201'038	4'062'490	1'463'956	1'128'183	627'708	8'483'375
Entrées	1'227'017	188'320	808'133	10'218	191'720	2'425'409
Sorties	-1'499'790	-49'995	-705'728	0	-191'528	-2'447'041
Attributions	0	9'787	77'812	53'615	83'834	225'048
Amortissements	0	-31'596	-29'060	-25'091	-989	-86'735
Gains réalisés	0	0	5'903	0	34	5'937
Pertes réalisées	0	-715	-72'090	0	-651	-73'456
Valeur bilan 31.12.2020	928'265	4'178'291	1'548'927	1'166'925	710'128	8'532'536

Intérêts courus en sus	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à	11'377.79	11'317.98

3.2 Liquidités	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Caisse	18.25	114.55
Compte courant UBS	374'034.74	379'080.70
Liquidités	374'052.99	379'195.25

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le «Risk management» a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3 Immobilisations corporelles	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Les immobilisations corporelles acquises durant les années précédentes comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau.	0.00	0.00
Les immobilisations corporelles sont amorties entièrement et passées dans la propriété de la Fédération suisse de gymnastique et de la Ville d'Aarau.		

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.

La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances provenant des activités d'assurance	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Prime payée d'avance FSG	5'000.00	5'000.00
	Primes payées d'avance associations cantonales et partenaires	1'100.00	1'000.00
	Créances provenant des activités d'assurance	6'100.00	6'000.00
3.5	Créances envers des tiers	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	13'988.23	14'227.58
	Créances envers des tiers	13'988.23	14'227.58
	Les créances de l'année précédente concernant les impôts anticipés envers l'administration des contributions pour les impôts retenus à la source sont encaissés en 2019.		
3.6	Comptes de régularisation des actifs	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Assurance accidents/santé	161.90	0.00
	Autres créances	215.40	
	Comptes de régularisation des actifs	377.30	0.00
3.7	Provisions techniques	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Provisions pour des sinistres individuels	800'000.00	1'100'000.00
	Provisions pour des sinistres pour les cas en suspens et non encore connus	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour des frais de traitement des sinistres	100'000.00	100'000.00
	Réserve de fluctuation pour des risques	100'000.00	50'000.00
	Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200'000.00	150'000.00
	Provisions pour prestations volontaires	150'000.00	150'000.00
	Provisions techniques	1'550'000.00	1'750'000.00
	Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.		
3.8	Provisions non techniques	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	43'528.00	57'460.00
	Réserve de fluctuation pour risque de placement	700'000.00	700'000.00
	Fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (coronavirus)	300'000.00	0.00
	Provisions non techniques	1'043'528.00	757'460.00
	En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'une réglementation de rentes s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée.		
	Le fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 est mis à la disposition des organisateurs respectifs pour la planification de la sécurité pendant la pandémie de coronavirus en cours. Elle sert en principe à couvrir les frais qui surviennent lorsque la mise en œuvre des fêtes de gymnastique n'est pas autorisée en raison de prescriptions impérieuses et qu'elles doivent donc être annulées. La créance est subsidiaire, c'est-à-dire que toutes les prestations de tiers (y compris celles de mesures de stabilisation de la Confédération) priment.		
3.9	Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	8'900.00	9'050.00
	Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.		

3.10	Autres engagements envers des tiers	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Autres engagements à court terme envers assurances sociales	55.15	456.90
	Autres engagements	55.15	456.90

3.11	Comptes de régularisation du passif	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
	Charges à payer pour factures impayées de l'instance de contrôle	16'000.00	16'000.00
	Charges pour plans des installations de compétition	0.00	10'500.00
	Charges pour impôts	11'300.00	0.00
	Comptes de régularisation du passif	27'300.00	26'500.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Primes pour compte propre	2020	2019
	CHF	CHF
Primes d'association catégorie adultes	447'360.00	455'058.00
Primes d'association catégorie jeunesse	387'975.00	390'627.50
Primes assurance collective des associations et sociétés	4'050.00	4'000.00
Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
Primes acquises brutes	844'385.00	854'685.50
Primes pour responsabilité civile	-75'600.00	-52'027.50
Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
Primes pour assurance collective	-8'350.00	-8'300.00
Primes versées aux assureurs	-113'950.00	-90'327.50
Primes pour compte propre	730'435.00	764'358.00

4.2 Charges cas d'assurance pour compte propre	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de guérison catégorie adultes	48'359.65	38'956.40
Frais dentaires catégorie adultes	809.85	0.00
Cas d'invalidité catégorie adultes	128'330.00	45'500.00
Cas décès catégorie adultes	0.00	0.00
Bris de lunettes catégorie adultes	56'000.80	86'909.20
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	22'322.75	73'567.12
Part réassureur	0.00	-22'988.45
Catégorie adultes travaillant de la FSG	255'823.05	221'944.27
Frais de guérison catégorie jeunesse	21'432.25	34'462.55
Frais dentaires catégorie jeunesse	484.00	3'063.20
Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	0.00
Bris de lunettes catégorie jeunesse	3'715.50	5'222.65
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	6'631.75	3'442.65
Part réassureur	0.00	0.00
Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	32'263.50	46'191.05
Indemnité d'assurance volontaire	20'246.25	0.00
Paiements brut pour les sinistres	308'332.80	268'135.32
Constitution de provisions pour les cas individuels		150'000.00
Constitution de provisions pour les cas graves dus à des accidents gymniques	50'000.00	0.00
Constitution de provisions pour les risques de fluctuation	50'000.00	0.00
Reprise des provisions pour cas individuels	-300'000.00	0.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	-200'000.00	150'000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	108'332.80	418'135.32

4.3	Frais de clôture et d'administration	2020	2019
		CHF	CHF
	Frais de personnel	197'122.10	195'687.85
	Frais pour l'informatique	68'074.59	67'011.98
	Frais d'administration	62'636.30	95'022.37
	Sponsoring fit en hiver	20'000.00	20'000.00
	Reprise de provision pour plans des installations de compétition	-7'500.00	0.00
	Reprise de provision pour la Fête fédérale de gymnastique 2019	0.00	-10'000.00
	Jubilé 100 ans CAS	-880.00	88'902.32
	Fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (Corona)	300'000.00	0.00
	Frais de clôture et d'administration	639'452.99	456'624.52
4.4	Produits des placements	2020	2019
		CHF	CHF
	Intérêts des placements	75'098.14	90'112.14
	Gains réalisés des placements	6'290.84	54'380.28
	Attributions	225'047.79	632'510.53
	Autres produits des placements	0.00	0.00
	Produits des placements	306'436.77	777'002.95
4.5	Charges des placements	2020	2019
		CHF	CHF
	Pertes réalisées des placements	74'445.27	4'927.15
	Amortissements	93'313.81	11'239.37
	Frais de gestion de fortune	65'098.43	62'819.75
	Frais bancaires et commissions	1'430.25	1'584.42
	Autres charges sur placements	0.00	1'166.21
	Changement réserve de fluctuation pour risque de placement	0.00	500'000.00
	Charges sur placements	234'287.76	581'736.90
4.6	Autres produits financiers	2020	2019
		CHF	CHF
	Autres produits financiers	9'990.95	173.10
4.7	Autres charges financières	2020	2019
		CHF	CHF
	Autres charges financières	0.00	0.00

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Il n'est survenu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait eu un impact significatif sur les comptes annuels.

6 UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Résultat du bilan		
Résultat reporté de l'exercice précédent	8'580.44	40'252.43
Résultat de l'année	57'940.27	68'328.01
Résultat du bilan	66'520.71	108'580.44
Proposition relative à l'utilisation :		
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)		100'000.00
Report sur nouveaux comptes	66'520.71	8'580.44
Résultat du bilan	66'520.71	108'580.44

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative
Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique
Aarau

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et annexe; rapport annuel, pages 9 - 19) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi de l'excédent actif (rapport annuel, page 19) ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Stämpfli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Urs W. Hunziker
Expert-réviseur

Bâle, 4 juin 2021

*PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel
Telefon: +41 58 792 51 00, Telefax: +41 58 792 51 10, www.pwc.ch*

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

BUDGET 2022

	Compte 2019 CHF	Budget 2020 CHF	Compte 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Budget 2022 CHF
• Recettes provenant de primes	854'685.50	830'000	844'385.00	830'000	830'000
• Prime accident contrat collectif	-8'300.00	-8'500	-8'350.00	-8'500	-8'500
• Prime d'assurance responsabilité civile	-52'027.50	-52'500	-75'600.00	-75'600	-75'600
• Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	764'358.00	739'000	730'435.00	715'900	715'900
• Charges des sinistres pour compte propre	-291'123.77	-400'000	-308'332.80	-350'000	-350'000
• Part réassurance	22'988.45	10'000	0.00	0	0
• Changement des provisions techniques	-150'000.00	0	200'000.00	0	0
Charges des sinistres	-418'135.32	-390'000	-108'332.80	-350'000	-350'000
• Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/indemnisation	-195'687.85	-200'000	-197'122.10	-200'000	-200'000
• Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-50'726.98	-50'000	-52'076.94	-50'000	-55'000
• Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-44'541.97	-60'000	-40'761.62	-60'000	-60'000
• Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-21'535.90	-23'500	-5'999.38	-23'500	-23'500
• Surveillance féd., organe révision, actuaire	-15'444.50	-20'000	-15'875.30	-20'000	-20'000
• Conseillers CAS des associations de la FSG	0.00	0	0.00	-5'000	0
• Prévention des accidents et mesures préventives	-20'000.00	-30'000	-20'000.00	-30'000	-30'000
• Publicités et divers	-102'402.32	-5'000	-291'620.00	-5'000	-25'000
Charges techniques	-450'339.52	-388'500	-623'455	-393'500	-413'500
• Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	0	0.00	0	0
• Infrastructure	-16'285.00	-20'000	-15'997.65	-20'000	-20'000
• Reprise de provision pour la FFG 2019	10'000.00	0	0.00	0	0
Autres charges techniques d'assurance	-6'285.00	-20'000	-15'997.65	-20'000	-20'000
Résultat technique	-110'401.84	-59'500	-17'350.79	-47'600	-67'600
• Intérêts et dividendes des placements	90'112.14	95'000	75'098.14	90'000	90'000
• Attributions	632'510.53	150'000	225'047.79	150'000	200'000
• Autres produits des placements	0.00	10'000	0.00	0	0
• Gains réalisés sur les placements	54'380.28	25'000	6'290.84	10'000	10'000
Produits des placements	777'002.95	280'000	306'436.77	250'000	300'000
• Frais d'administration et frais de titres	-65'570.38	-65'000	-66'528.68	-65'000	-65'000
• Amortissements	-11'239.37	-100'000	-93'313.81	-150'000	-150'000
• Pertes réalisées des placements	-4'927.15	-20'000	-74'445.27	-20'000	-20'000
• Changement réserve fluctuation pour risque de placement	-500'000.00	0	0.00	0	0
Charges des placements	-581'736.90	-185'000	-234'287.76	-235'000	-235'000
Résultat non technique	195'266.05	95'000	72'149.01	15'000	65'000
• Autres produits financiers	173.10	0	9'990.95	0	0
• Autres charges financières	0.00	0	0.00	0	0
• Impôts	-16'709.30	-16'000	-6'848.90	-8'000	-8'000
Résultat annuel	68'328.01	19'500	57'940.27	-40'600	-10'600

Commentaire sur le budget 2022

Nous partons du principe que 2022 se déroulera sans restrictions majeures, que les manifestations seront de nouveau autorisées et que, dès lors, le volume des sinistres repartira à la hausse.

Étant donné que certaines adaptations de notre programme de traitement des données sont en suspens et qu'elles ne seront probablement réalisées que l'année prochaine, le poste budgétaire des dépenses informatiques est d'environ 10% plus élevé que l'année précédente.

Si le résultat de l'investissement est difficile à prévoir en temps normal, il l'est encore davantage en période d'incertitude économique. Cependant, nous faisons preuve d'un optimisme prudent et espérons conclure sur un résultat positif.

Après déduction de l'impôt sur le capital dû, nous prévoyons une perte annuelle de l'ordre de 10'600.00 francs.

La prévention nous tient à cœur

Le populaire programme d'exercices Fit en hiver bénéficie du soutien de la CAS qui investit dans son développement. Il permet de capter les tendances et d'intégrer de nouveaux contenus issus de la promotion de la santé. L'offre s'est enrichie de deux nouveaux domaines pour la saison 2020/2021 : avec ses nouvelles leçons, le programme Fit en hiver Training éprouvé s'est transformé en entraînement fonctionnel tandis que le tout nouveau Fit en hiver Vitality s'adressait à la génération des plus âgés. De cette manière, le programme de promotion du mouvement touche un groupe plus large et apporte une contribution décisive à la prévention des accidents et des blessures au sein des différentes classes d'âge.

FIT EN HIVER
WWW.WINTERFIT.INFO

STV FSG

TRAINING

VITALITY

DANCE

CROSS

GAMES

304'310

Membres de la FSG assurés

403

Sinistres annoncés

14'170

Sinistres enregistrés au Navision

CHF 6'297'271

Capitaux propres

3 Collaboratrices avec un total de

170 % d'emploi

CHF 1'550'000

Provisions techniques

0,58 %

Revenu net des investissements

45%

des prestations concernent l'indemnisation de l'invalidité

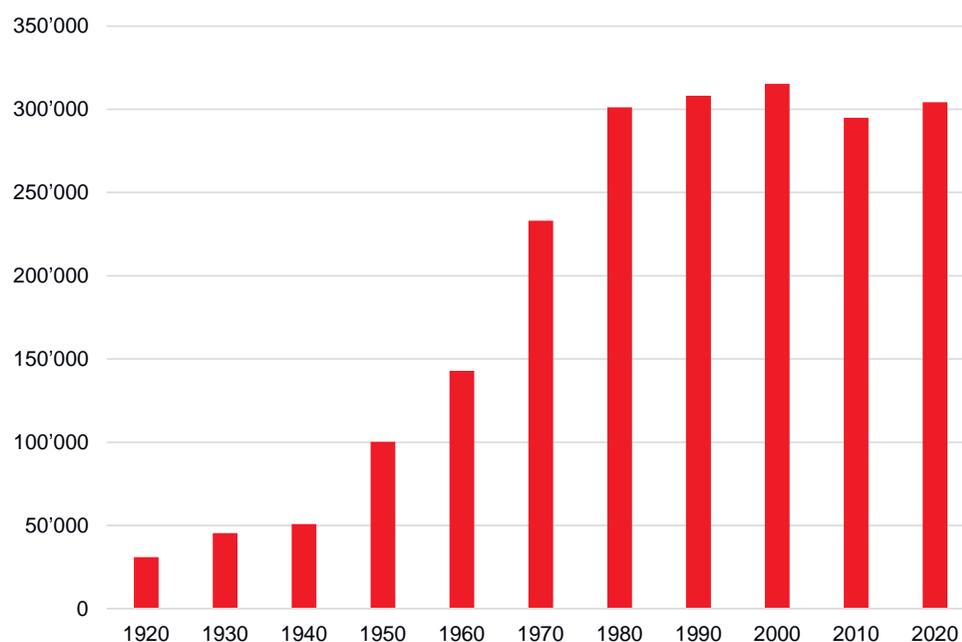
127 %

combined ratio (rapport techniques et frais sur primes) à l'exclusion de la variation des provisions techniques

CHF 57'940

Résultat annuel

Nombre d'assurés depuis fondation



La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que société coopérative indépendante.

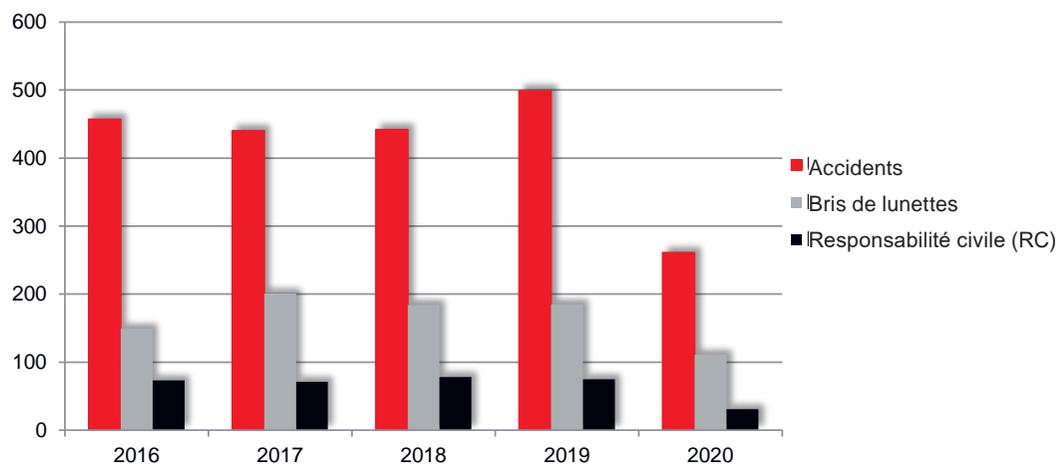
Effectif des assurés et recettes de primes 2020

	Nombre d'assurés	Primes CHF
1. Membres « Adultes travaillants » de la FSG dès 17 ans	149'120	447'360.00
2. Membres « Jeunesse » de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique infantine, enfants de la gymnastique «parents et enfants»	155'190	387'975.00
3. Assurance collective «Associations FSG» et «Unions» 30 associations FSG et 12 unions		4'050.00
4. Assurance collective «Caisse centrale de la FSG» selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2020	304'310	844'385.00
Total 2019	307'937	854'685.50

STATISTIQUES

Nombres de sinistres annoncés

	2020	2019
Accidents	261	499
Bris de lunettes	111	185
Responsabilité civile (RC)	31	75
Total	403	759



Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires

	2020	2019
Accidents		
• de l'exercice courant	51	111
• des périodes d'assurances antérieures	139	109
• décomptes supplémentaires	81	73
	271	293
Bris de lunettes		
• de l'exercice courant	81	149
• des périodes d'assurances antérieures	32	30
• décomptes supplémentaires	113	1
	180	180
Total	384	473

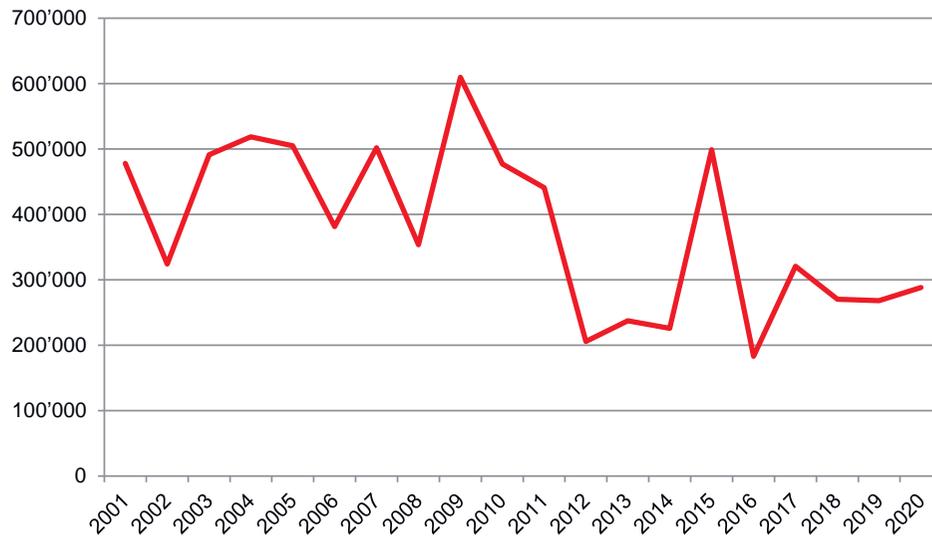
Indemnités versées durant l'exercice 2020

	Responsabilité civile								Total CHF
	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées	Frais de guérison	Frais dentaires		
1. Membres « Adultes travaillants » de la FSG dès 17 ans	0.00	128'330.00	56'000.80	20'185.10	2'137.65	48'359.65	809.85		255'823.05
2. Membres « Jeunesse » de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique infantine, enfants de la gymnastique « parents et enfants »	0.00	0.00	3'715.50	6'631.75	0.00	2'1432.25	484.00		32'263.50
Total des indemnités versées en 2020	0.00	128'330.00	59'716.30	26'816.85	2'137.65	69'791.90	1'293.85		288'086.55
Montants comparatifs									
Total des indemnités versées en 2019	0.00	45'500.00	92'131.85	51'428.92	2'592.40	73'418.95	3'063.20		268'135.32

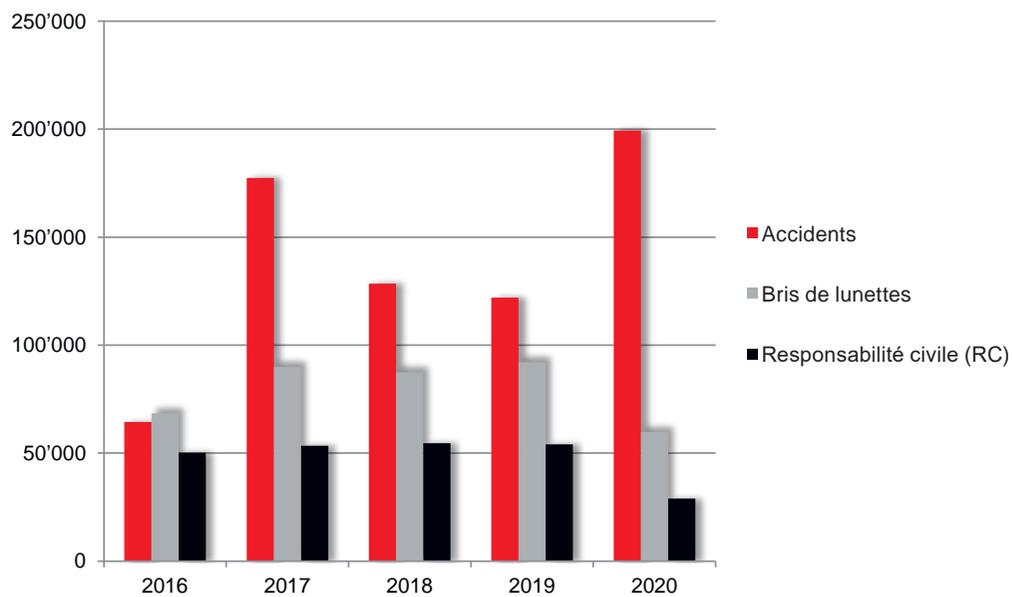
L'indemnité moyenne par accident pour les frais de guérison et les frais dentaires s'élève à CHF 378.10 ce qui représente une augmentation de CHF 28.85 (8.26%) comparée à l'année précédente (CHF 349.25)

STATISTIQUES

Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années



STATISTIQUES

Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion

Nombres des cas d'accident indemnisés sans décomptes supplémentaires et sans les cas annoncés pour lesquelles la CAS n'a dû payer aucune indemnité (par exemple LAA)	Tête	Colonne vertébrale	Clavicules	Omoïdées	Thorax	Côtes	Hanches, dos	Ventre	Bassin	Bras	Coudes	Mains	Doigts	Jambes	Genoux	Pieds, chevilles	Orteils	Yeux	Oreilles	Lésions internes	Dents	Total 2020	Total 2019	
	SPORT DE MASSE																							
Athlétisme										1				1	1	5						1	9	7
Jeux nationaux																						0	0	1
Agrès	6	5	1	5	1	2	2	1	1	11	10	2	2	2	11	13	2				1	75	88	
Aerobic															1							1	1	1
Gymnastique				2	1	1	1	1	1													5	4	4
Jeu	4	3		6				1	1	10	2	2	10	2	10	10		3			5	66	65	
SPORT ELITE																								
Gymnastique artistique																						0	0	5
Gymnastique rythmique																						0	0	1
FIT & FUN																						1	1	1
DIVERSES																								
Mise en train																1						1	2	7
Sport d'hiver				1										1								2	2	2
Excursion	1											1										2	2	2
Chemin	1												1									1	3	1
Parcours d'obstacles	2									1				1								2	6	3
Circuit																						0	0	1
Extérieur																						1	1	3
Manifestation														1								1	2	1
Vestiaire																						0	0	0
Divers	2											2	2	4	1	2						2	15	27
Total 2020	16	8	1	14	2	0	3	0	3	23	10	6	15	10	26	32	2	3	0	0	16	190	190	
Total 2019	13	14	1	10	0	1	8	0	3	15	19	10	18	14	22	48	5	6	0	0	13		220	

STATISTIQUES

Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines

lors de l'exercice	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
SPORT DE MASSE						
Athlétisme						
Lancer	0	0	1	0	1	0
Saut	3	3	1	0	4	3
Courir	3	4	1	3	4	7
Divers	1	1	0	0	1	1
Jeux nationaux						
Jet de la pierre	0	1	0	0	0	1
Lutte suisse	1	0	0	0	1	0
Agrès						
Saut	15	11	0	1	15	12
Sol	22	16	3	3	25	19
Trampoline	6	2	0	1	6	3
Barre fixe	11	13	2	0	13	13
Barres parallèles/asymétriques	9	11	3	4	12	15
Anneaux balançants	23	20	2	1	25	21
Combinaison d'engins	0	1	0	0	0	1
Divers	2	1	0	0	2	1
Fit + Fun	1	0	4	0	5	0
Tests de branche	0	1	4	2	4	3
Aerobic	1	1	2	0	3	1
Gymnastique	4	5	6	2	10	7
Jeu						
Unihockey	10	7	5	7	15	14
Handball	0	1	0	1	0	2
Indiaca	3	0	1	0	4	0
Balle à la corbeille	6	2	10	7	16	9
Balle au poing	7	3	17	5	24	8
Football	5	4	10	7	15	11
Basketball	0	3	6	1	6	4
Volleyball	12	6	23	21	35	27
Divers	22	40	52	25	74	65
SPORT ELITE						
Gymnastique artistique	5	0	0	1	5	1
Gymnastique rythmique	1	0	1	0	2	0
MISE EN TRAIN	7	2	2	3	9	5
SPORT D'HIVER	2	2	1	0	3	2
EXCURSION	2	2	1	1	3	3
CHEMIN	1	3	0	2	1	5
PARCOURS D'OBSTACLES	3	6	1	2	4	8
CIRCUIT	1	0	1	3	2	3
EXTERIEUR	3	1	2	2	5	3
SPORTS NAUTIQUES	1	0	0	1	1	1
VESTIAIRE	0	0	1	1	1	1
MANIFESTATION	0	2	4	0	4	2
DIVERS	27	15	12	6	39	21
Total	220	190	179	113	399	303

Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années

	Remboursement lors de l'exercice	Année de l'accident	Montant
2020	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	125'000.–
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	1995	3'330.–
2019	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, luxation ouverte articulation tibio-astragalienne, pied gauche > invalidité	2015	45'500.–
2018	Gymnastique de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7'500.–
	Gymnastique de société, chute d'un camion (collection de papier), anosmie > invalidité	2009	5'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10'000.–
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50'000.–
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175'000.–
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50'000.–
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieure > invalidité	2007	11'500.–
2013	Gymnastique de société, chute sur l'escalier à la salle de gym et tombé sur la main, déficit de mouvement, majeur gauche > invalidité	2012	2'000.–
	Concours, anneaux balançants, sortie salto, mauvaise réception, fracture des deux talons > invalidité	2008	14'000.–
	Gymnastique de société, chute à la salle de gym sur la main, déficit de mouvement annulaire gauche > invalidité	2009	1000.–
2012	Gymnastique de société, barre asymétriques, chute entre deux tapis, déchirure des ligaments articulation de la cheville > invalidité	2007	10'000.–
	Gymnastique de société, exercice partenaire, chute sur la tête, lésion colonne vertébrale > invalidité	2007	2'500.–
	Gymnastique de société, minitrampoline, saut de poisson, chute sur la tête et le dos, lésion colonne vertébrale > invalidité	2005	2'500.–
2011	Fête fédérale de gym, chute d'une table de 3 m de hauteur, fracture vertèbre lombaire, bassin et coccyx > invalidité	2007	105'000.–
	Après une leçon de gymnastique «parents et enfants» un enfant a couru dans une auto, lésion crânienne > invalidité	1996	100'000.–

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 81
svk@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch/cas